

Le 3 juillet 2018  
DA/SRH/RM/dl

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE «MUTUELLE» DU 13 JUIN 2018**

---

Participants :

Direction	R. MULOT
Représentants des Organisations syndicales	CFDT : P. DECARPENTRIE, CGT : F. MARCHAL SAILL : I. PETIT
Représentant Commission Mutuelle	
‘Non-actifs’	G. BONNET, J-C TSCHOFEN

Le cabinet Verlingue a effectué début juin une présentation de l’analyse des garanties existantes et a fourni des préconisations pour le futur en vue de l’appel d’offres à lancer en juillet.

Deux options étaient proposées :

- Option n° 1: augmentation des nombreuses garanties en maintenant la cotisationsalariale actuelle.
- Option n° 2: augmentationmodérée des garanties avec réduction de la cotisationsalariale de l’ordre de 5 à 6 euros.

L’objectif de la réunion est de décider quelle option choisir.

Un tour de table est fait au cours duquel toutes les parties, y compris les représentants des retraités, sont unanimes sur l’option n° 1.

Le SRH en informera le cabinet Verlingue.

Autres points abordés : suite des points mentionnés par le cabinet Verlingue sur l’analyse des garanties :

- Prime « obsèques » : il est confirmé qu’elle sera exclue de l’appel d’offres car elle sort du cadre et viendrait surenchérir le coût. La prévoyance la prévoit pour les actifs. Si la Commission Mutuelle du CE veut la maintenir pour les retraités, elle doit continuer d’être versée sur les fonds du CE (‘matelas’).

- Prime « naissance » : cette prime est également sujette à discussion car elle ne devrait pas trouver sa place dans un contrat « Santé ».

Soumise au vote, les résultats sont les suivants :

- CFDT : à retirer
- CGT : à maintenir
- SAILL : à retirer
- Direction : à retirer car elle existe déjà dans la Convention d'entreprise.

La prime sera donc supprimée des futures garanties, sachant que l'argent dédié sera de toute façon redistribué au personnel sous une autre forme par ailleurs.

- Cotisations différenciées pour les retraités

Le SRH redemandera de façon officielle quelle est la position du cabinet Verlingue sur ce point, les présents n'étant pas en capacité de retranscrire d'une seule voix la réponse faite par le courtier sur ce point.

- « Surcomplémentaire » optionnelle

- Tarif unique actif/non actif ?

→ à faire préciser par le cabinet Verlingue par le SRH

Quels sont précisément les actes concernés (vie de tous les jours, autres ?...). Un complément d'information serait utile.

→ à faire préciser par le cabinet Verlingue par le SRH.

Il conviendra ensuite de bien communiquer au personnel.

Prochaine réunion : à la rentrée, suite à l'appel d'offres.

R. MULOT